

## AFB : une fin d'année riche en négociations à défaut d'être riche en mesures salariales...

En effet, cette semaine se déroulait une réunion paritaire AFB. A cette occasion étaient abordés d'importants sujets comme les incivilités, la sécurité et le stress.

Le sujet des incivilités a toujours été pour FO un enjeu en matière de protection des salariés(es) de la profession bancaire et des établissements de crédit, d'autant plus au vu d'une augmentation sensible des incivilités et actes de violence envers les salariés des banques.

Avoir de nouveaux accords incivilité et sécurité qui sécurisent les conseillères et conseillers de la profession nous semblent indispensables.

FO Banques souhaite que le nouvel accord contienne des dispositions claires et fortes en matière de responsabilisation de l'employeur pour la protection de la santé physique et mentale des salariés(es).

Au gré des travaux menés au sein des groupes de travail AFB/Organisations Syndicales, et au travers des demandes et interventions en commission paritaire, FO Banques a permis des avancées significatives, notamment sur l'élaboration de plaquettes d'information sur les règles de base et conduite à tenir en cas d'incivilités.

Nous avons également «avancé» sur la reconnaissance de la notion d'agression verbale et comportementale en complément des agressions physiques ; c'est une prise en compte qui s'avère essentielle.

A la demande de FO banques, l'AFB accepte d'incorporer dans le texte du projet d'accord que : *«des mesures d'accompagnement prises en charge par l'entreprise sont mises en œuvre en cas de violences physiques ou menaces quelle qu'en soit la forme».*

Nous avons également revendiqué et obtenu l'engagement de rappel par l'employeur des règles de respect qui régissent une relation client/conseiller. Cela devrait figurer dans le texte qui sera proposé à la signature par l'AFB

à partir du 15 janvier 2010... A suivre

Dans le prolongement des débats sur un futur accord incivilité, à la demande de FO Banques, l'AFB a accepté de proroger l'accord sécurité régissant notre profession mais échu avant la fin des négociations encore en cours d'un nouvel accord.

Cette prorogation, en l'état, durera tant qu'un nouvel accord «Sécurité» ne sera pas signé pour la profession bancaire.

*Stress au travail :  
dans 80 % des cas, les  
pathologies (dépressions,  
anxiété...) professionnelles  
sont directement liées  
au travail...*

Autre sujet abordé lors de cette réunion, le stress professionnel.

Malgré l'importance du sujet, et les fortes attentes des salariés de notre profession, l'AFB s'est contentée de se retrancher derrière l'Accord National Interprofessionnel de 2008 de lutte contre le stress professionnel.

Cet accord indique dans son texte que les branches peuvent s'engager dans des négociations propres à leur secteur. Le Président de l'AFB estime que les entreprises de la profession avancent par établissement par établissement sur ce sujet. Pour le Président de l'AFB, les discussions sur le stress pourront reprendre à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

**Pour FO Banques, le traitement accordé par l'AFB au sujet du stress relève du dédain envers les conditions de travail du personnel des Banques.**

L'enquête faite par l'AFB auprès des établissements bancaires a été beaucoup trop généraliste, creuse et n'aborde pas les aspects générateurs de stress ou encore les réponses concrètes apportées par les entreprises dans le cadre de la lutte contre le stress dans la profession bancaire.

**Pour FO Banques comme un certain nombre d'experts, les organisations du travail mises en place par les directions sont souvent à l'origine du stress et génératrices de certaines souffrances au travail.**

A l'heure où les pouvoirs publics vont engager une négociation en vue d'un Accord National Interprofessionnel sur le «harcèlement et violence au travail», il est incompréhensible que l'AFB ne veuille pas s'emparer du sujet qu'est «la lutte contre le stress professionnel» par le biais d'un accord cadre.

La lutte contre le stress demeure un enjeu majeur pour FO Banques et notre demande d'un accord cadre de «lutte contre le stress professionnel» reste une revendication forte que nous continuerons à porter en 2010.

### **Dernière minute :**

La Ministre des Finances, Christine Lagarde, vient d'annoncer la Taxation des bonus de plus de 27 500 € à hauteur de 50%...

Même si les modalités restent à définir, pour FO Banques il ne s'agit une fois de plus que d'une nouvelle mesure "poudre aux yeux", un effet d'annonce avant tout politique.

En effet, même si cette annonce va dans le sens d'une limitation des énormes bonus, elle ne répond en rien à nos revendications d'une régulation beaucoup plus forte des systèmes financiers et de ses modes de rétribution.

N'oublions pas que cette mesure est exceptionnelle et ne s'appliquera donc qu'une année, qu'elle ne touche que les bonus de marchés.

On ne parle pas des pharaoniques salaires des dirigeants des banques, de leurs retraites chapeaux, de leurs primes, stock options et bonus en tout genre qui eux restent illimités.

**C'est tout simplement scandaleux !**

Alors que les banques annoncent des bénéfices importants en milliards d'euros, seule une minorité s'en octroie la redistribution.

**Ne cédon pas à la démagogie et continuons à exiger une réforme des politiques salariales des banques...**

**A suivre...**

***FO Banques et Etablissements de Crédit, Sébastien BUSIRIS et Pascal LAGRUE vous souhaitent à vous et vos équipes, une excellente fin d'année 2009 ;  
bonnes fêtes à toutes et tous et à bientôt en début d'année 2010.***